

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD21

présenté par

Mme Batho, M. Bouillon, M. Saulignac, M. Garot et M. Le Foll

ARTICLE 2 TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article dénature le projet de loi en introduisant une dérogation générale à l'interdiction de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures. Il convient de le supprimer.